

CONSEIL CONSULTATIF

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 12 JANVIER 2023

CONSEIL CONSULTATIF
Séance du 12 janvier 2023

Conseillers en exercice : 35

Présents : 27

Absents : 8

Pouvoirs : 7

Votants : 34

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier à dix huit heures, le Conseil consultatif de la commune de Saint-Pol-sur-Mer s'est réuni en salle du Conseil - Mairie protocolaire sous la présidence de monsieur Christophe CLAEYS, Maire.

Présents : Monsieur DEGUINES - Madame LENOIR - Monsieur MEENEBOO - Madame OUGHAZDI - Monsieur BOUREY - Madame LEFEBVRE - Monsieur MERSSEMAN – Madame TABIBOU - Madame CABARET - Monsieur CLEMENT - Madame DUMARQUEZ - Madame MAES - Monsieur MASURE - Madame CATOIRE - Monsieur HAUDIQUET - Monsieur NICOLLE - Madame LAMIRAND - Madame KUZNIEWSKI - Madame VAN DEN BROECKE - Madame DEFRANCE - Monsieur BRICHE - Madame VARLET - Monsieur COEUIGNART - Madame LEGROS - Monsieur BAYRAKTAR - Madame VANDORME

Excusés avec procuration : Madame VERHAEGHE – Madame DAHMANI - Madame GOURDEN - Madame ANDRIES - Madame MANIER - Monsieur DEBAVELAERE - Monsieur NAVE

Absent : Monsieur VAMPOUILLE

Monsieur Briche procède à l'appel

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil consultatif désigne à l'unanimité, monsieur Briche, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément au règlement intérieur du conseil.

PROCÈS-VERBAL DES PROPOS RELATIFS AUX PROPOS INTRODUCTIFS

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et à tous.

Avant de passer à l'ordre du jour de ce conseil, je tiens, comme le veut la tradition, à vous souhaiter à tous mes meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Vous le savez tous, j'aurai l'occasion de le faire ce samedi à la population. Ce sera une première pour moi et je suis très impatient de le faire et d'échanger de vive voix et de visu avec notre population même si je n'attends pas les vœux pour le faire, évidemment.

Donc, je vous donne à tous rendez-vous ce samedi, à 11 heures, à la salle Abel-Lamote. Il y aura des surprises et puis évidemment des bonnes surprises.

Depuis notre dernière réunion le 16 novembre, il y a eu plusieurs évènements qui se sont déroulés, évidemment, dans notre commune.

Fin novembre, les traditionnels banquets de fin d'année. Au total, plus de 900 personnes ont été accueillies sur trois jours, un repas de qualité, nos aînés satisfaits et, beaucoup de sourires et de passions lors de ces banquets.

Nos autres séniors, évidemment, n'ont pas été oubliés puisqu'ils ont bénéficié de bons d'achats à utiliser dans les commerces saint-polois, ou d'un colis qui leur a été livré.

Début décembre, la Résidence Autonomie Ambroise-Croizat (RAAC) a organisé ses premières portes ouvertes. Un coup d'essai qui a véritablement été un succès puisque c'est 60 personnes qui ont été accueillies sur les deux jours et, cela a débouché sur 7 nouvelles inscriptions depuis cette porte ouverte.

Alors, d'autres chiffres intéressants également à vous communiquer, ce sont ceux de l'opération « Du Stade vers l'emploi ». Alors, le concept est simple et très intéressant. Ce sont des demandeurs d'emploi et des recruteurs qui se retrouvent autour d'activités sportives et donc, ils sont incognito d'un côté et de l'autre, et l'après-midi, chacun fait tomber le masque et on échange sur le principe d'un job dating.

Il s'agissait du 3^{ème} rendez-vous dans le dunkerquois et il s'est déroulé chez nous. 90 personnes étaient présentes et surtout un chiffre qui est à retenir, sur les précédentes éditions de ce « Stade vers l'emploi », 60% des personnes ont retrouvé du travail grâce à ce dispositif.

Enfin, nous avons terminé l'année avec les festivités de Noël et la 2^{ème} édition du Pol' Nord-sur-Mer. Bon, les services ont travaillé d'arrache-pied et nous ont offert un très beau spectacle. Malheureusement, on a eu beau proposer des chalets, une piste de luge, un petit train et des animations au sein de la mairie, la météo, elle, n'a pas été avec nous. Voilà, une première semaine qui a été glaciale, du coup Pol' Nord-sur-Mer a bien porté son nom et une deuxième où il y a eu effectivement beaucoup de pluies.

Malgré tout ça, je suis ravi ce soir de vous annoncer que nous avons accueilli 11 200 personnes sur les deux semaines d'ouverture. Je tiens donc à remercier l'implication des élus et l'implication de tous les services pour l'organisation de ce Pol' Nord-sur-Mer.

Nous voilà dans l'année 2023. Le contexte ambiant avec notamment une guerre en Ukraine qui n'en finit pas, mais on a malgré tout, une lueur d'espoir dans le sens où on s'aperçoit que, même durant la guerre, il y a un incroyable élan de solidarité qui a pu s'organiser notamment ici à Saint-Pol-sur-Mer avec des dons et on continue de prendre notre part d'actions solidaires notamment toujours avec cet hôtel qui est mis à disposition pour le conflit ukrainien. J'espère, comme vous tous ici, une issue favorable et la moins lointaine possible.

2023, c'est aussi le moment de se réjouir et puis, sur le dunkerquois, un seul mot peut suffire pour se réjouir, c'est « Carnaval ».

Il a démarré le week-end dernier avec la bande de Cappelle, il arrivera dans tout juste un mois à Saint-Pol-sur-Mer puisque, vous le savez tous, la bande des pêcheurs a lieu le 12 février. Une bande bien entourée avec le carnaval enfantin le 11 et celui des aînés les 14 et 15.

Je tiens d'ailleurs à rappeler que l'affiche du carnaval de Dunkerque semble faire, pour une fois, l'unanimité et elle a été réalisée par un artiste saint-polois qui n'est autre que Romain Bonnaille dit « Yori ».

2023 évidemment, ne se résumera pas qu'au carnaval, plusieurs projets sont amenés à voir le jour, pour le détail, je vous donne rendez-vous samedi pour les vœux à la population.

Je vous propose de passer au déroulé du conseil.

PROCÈS-VERBAL DES PROPOS RELATIFS Á L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL CONSULTATIF DU 16 NOVEMBRE 2022

Monsieur le Maire : Alors, avant tout, nous allons passer, comme le veut la coutume, à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil consultatif. Il y a eu des remarques et des demandes de corrections qui ont été faites au secrétariat général et elles ont été effectuées. Le procès-verbal corrigé vous est d'ailleurs parvenu.

Aussi, je vous demande d'approuver ce procès-verbal en apposant vos signatures sur la feuille d'émargement qui circule actuellement.

Délibération n° 1, alors ...

Monsieur BRICHE : ... excusez-moi monsieur le Maire, on a une petite remarque du coup sur le procès-verbal.

Monsieur le Maire : Vous l'avez fait remonter ou pas ?

Monsieur BRICHE : C'est là... maintenant, vous en avez déjà parlé il me semble, avec monsieur Nave, mais je voudrais être sûr que les choses soient bien au clair avant que ce procès-verbal soit envoyé en préfecture.

Donc, tout d'abord, je tiens à remercier les services pour la rédaction de ce procès-verbal de qualité. J'ai quelques remarques à formuler sur la forme et le fond au nom du Défi saint-polois.

Je souhaite également une bonne santé et les meilleurs vœux à l'ensemble du conseil municipal et à l'ensemble des agents municipaux de notre ville.

Sur la forme, il y avait une erreur de frappe dans mon intervention sur le P.L.I.E page 16, c'était écrit « douvelle entreprise » au lieu de « nouvelle » bon, une petite faute.

Sur le fond, nous devons l'avouer, nous avons été choqués par vos propos à l'encontre de monsieur Nave que vous avez accusé, je cite : « de manipuler une information et manipuler des images dans le but de faire naître des rumeurs, faire le buzz ». Nous pensons que ces calomnies sont indignes de la fonction que vous représentez et nous vous invitons, si ça n'a pas encore été fait, pour le bien et l'image de Saint-Pol-sur-Mer, à retirer ces propos du procès-verbal afin que celui-ci soit envoyé en préfecture en vue d'être archivé.

En effet, ce n'était pas des chipolatas sur la photo que monsieur Nave vous a montrée, et si vous vous renseignez bien sur les menus de la cantine du vendredi 21 octobre, vous saurez que des merguez ont été servies ce jour-là.

Monsieur le Maire : No comment...

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L'APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DU TERRITOIRE SAINT-POLOIS AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le Maire : Pour rappel, le contrat de ville est un dispositif qui permet de réaliser des projets sous une forme contractuelle entre l'État, les collectivités et les partenaires.

Il a été créé afin d'intervenir sur le champ de l'habitat, de l'environnement, de l'éducation, des transports, de la sécurité, de la culture, des équipements sportifs ou des services sociaux. Il a pour objectif de lutter contre le processus de dévalorisation de certains territoires et c'est pour cela qu'on entend régulièrement parler notamment des QPV, les quartiers politiques de la ville.

Concrètement, à Saint-Pol-sur-Mer, ça nous permet de bénéficier des moyens de l'Etat dans les écoles, je pense par exemple aux classes de CP et à leur effectif de 12 enfants, le rattachement à la cité éducative et toutes les actions qui s'y affèrent. Sur le volet urbain, vous nous avez déjà entendu parler du NPNRU. Sur le vivre ensemble, ce sont les actions festives de Villenvie par exemple avec les quartiers d'été. Pour la réussite éducative qui accompagne un grand nombre de familles sur le territoire, nous accompagnons tout ce qui est relatif également à la parentalité grâce à ce contrat de ville.

Vous avez donc pu prendre connaissance des différentes actions de ce programme qui sont développées dans le recueil de synthèses. La part ville dans ce financement s'élève à 427 245,00€.

Aussi, je vous propose, d'une part, d'adopter ce programme d'actions du territoire saint-polois, d'autre part, de m'autoriser à engager les procédures nécessaires à l'obtention des financements, et enfin, de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces et conventions mais également à opérer les règlements financiers relatifs à ces dernières.

Avez-vous des remarques ?

Oui, madame Van den Broecke.

Madame VAN DEN BROECKE : Merci monsieur le Maire. Bonsoir à tous, mes meilleurs vœux à tous nos élus et à la communauté.

Donc, vous nous demandez d'approuver ici le programme d'actions du territoire saint-polois au titre du contrat de ville d'agglomération pour l'année 2023. Vous mentionnez dans le recueil de synthèse : « au titre de l'ingénierie, du contrat de ville et du NPNRU ». Pouvez-vous nous expliquer pourquoi et en quoi cela consiste ? Est-ce que cela voudrait dire que l'association Villenvie vient d'embaucher un ingénieur ? Simple question.

D'autre part, toujours dans ce recueil de synthèse puisque nous n'avons pas d'autres documents de travail, nous manquons d'informations à partir du point au « titre du renforcement des habitants » puisqu'à partir de ce point-là, vous notifiez : « la participation communale au titre de la dotation globale est de... » et donc, vous notifiez les montants donc, 16 000€ - 13 681€ - 11 081€ mais, vous ne précisez pas à qui ils sont versés.

Or, sur les chiffres précédents, vous précisez bien : « la participation communale demandée va au profit de Villenvie ». Donc, nous présumons que ces sommes seront versées à Villenvie mais nous aimerions que vous puissiez nous le confirmer.

Aussi, nous regrettons le manque de précisions globales de ce document. A part la somme versée et le titre de l'action, nous n'avons pas de détail précis. Donc, vous nous demandez de voter une

enveloppe de 375 000€ sans qu'on sache pourquoi et comment cet argent va être utilisé. Quelles sont, pour vous, les actions qui seront menées précisément et pourrions-nous s'il vous plait en avoir un détail ?

Enfin, nous demandons si un bilan qualitatif et quantitatif des actions qui ont été menées dans le contrat de ville depuis 10 ans pourrait nous être fourni aussi. Merci à vous pour votre retour et votre attention.

Monsieur le Maire : Alors, madame Van Den Broecke, le détail des actions, l'intégralité des sommes ne sont pas versées à Villenvie, elles sont versées également aux associations qui émergent à la politique de la ville. Et donc, ils mènent des actions. Concernant le détail de ces actions, en commission, on peut en parler, c'est typiquement le genre de choses qu'il faut évoquer pour avoir le retour des actions, puisqu'on n'a évidemment rien à vous cacher. Vous demandez quel type d'actions, on vous expliquera ce qui va en face et vous pouvez même y participer, au même titre que n'importe quel élu ici présent.

Enfin, pour l'ingénierie de la politique de la ville, euh ... bon... que vous dire ? Y a-t-il un ingénieur au sein de Villenvie ? Demandez à Stéphane Seck... non, il n'y a pas d'ingénieur, ingénierie c'est un terme générique qui vient expliquer tout simplement l'articulation, les mécanismes des dispositifs. Je pense que la question est un peu déplacée, voilà. D'autres remarques ?

Oui, madame Van Den Broecke ?

Madame VAN DEN BROECKE : Merci. Donc, vous me dites qu'il faut poser ces questions en commission mais, je me suis rendue dans la commission où je suis donc, du coup nommée et, par exemple, pour les projets d'actions scolaires, avant d'arriver en commission, on avait qu'un seul tableau avec une liste, et on n'a pas eu le détail non plus. Donc, je veux bien en discuter en commission mais, pour pouvoir en discuter en commission, on pourrait avoir des documents un petit peu plus précis. Là, est ma demande.

Monsieur le Maire : En commission, posez la question de savoir ce qu'il y a derrière... Enfin, ce n'est pas votre première commission !

Madame VAN DEN BROECKE : On est d'accord et c'est ce que j'ai fait mais j'ai reçu les documents après, donc comment voulez vous ...

Monsieur le Maire : Donc, vous avez eu vos réponses, pourquoi vous les reposez ce soir madame Van Den Broecke ? Enfin, voyons...

Madame VAN DEN BROECKE : ... Non, là j'ai eu les réponses pour la commission n° 2 et sur les projets, du coup, des écoles, mais là on parle sur un autre sujet.

Monsieur le Maire : On va vous envoyer le descriptif de l'intégralité des actions menées par la politique de la ville comme je le disais tout à l'heure...

Madame VAN DEN BROECKE : ... Voilà ! ...

Monsieur le Maire : ... Il n'y a rien à cacher et on va vous l'envoyer, il n'y a pas de souci...

Madame VAN DEN BROECKE : Et ce n'est pas ce qu'on sous-entendait. Simplement, on voudrait

travailler ...

Monsieur le Maire : ... Tréés... trééés bien ...

Madame VAN DEN BROECKE : ... Avec des documents un petit peu plus précis. Merci.

Monsieur le Maire : Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 12 janvier 2023

Délibération : N° 2023/01

Objet : APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DU TERRITOIRE SAINT-POLOIS AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNEE 2023

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu la délibération n°16/15 du 8 juin 2015 approuvant l'adoption du Contrat de Ville, déclinaison Saint-Pol-sur-Mer, dans le cadre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020 ;

Considérant que les actions proposées ont été co-construites par l'ensemble des acteurs et qu'elles répondent aux priorités du territoire dans le respect des quatre piliers du Contrat de Ville :

- L'emploi et le développement économique
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- La citoyenneté et les valeurs de la République

Considérant le programme d'actions du territoire saint-polois au titre du Contrat de Ville d'Agglomération pour l'année 2023 :

1- Sous maîtrise d'ouvrage de l'association Villenvie afin de développer les actions Politique de la Ville en direction des habitants.

a- Financement communal spécifique dans le cadre du Contrat de ville et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Au titre de l'ingénierie du Contrat de Ville et du NPNRU

- « Animation, coordination et conduite du projet de Cohésion Sociale / Equipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale / Contrat de Ville et NPNRU »
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 207 630€.

Au titre des actions spécifiques dans les Maisons de Quartier

- « Accompagnement à la parentalité / Lien Parents Enfants »
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 10 000€
- « Ateliers Espace Bayard – Résidence Lemaire »
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 9 100€

Au titre de la Réussite Educative et de la Parentalité

- « Coordination du dispositif et animation de l'Atelier / Référent pour l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien » au titre du Programme de Réussite Educative
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 21 210€.
- « Référent de parcours du Programme de Réussite Educative » au titre du Programme de Réussite Educative
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 19 245€.
- « Réseau partenarial Parentalité »
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 14 900€.

La participation communale demandée au profit de l'association USCC Football est de 5 000 €.

6- Sous maîtrise d'ouvrage de l'association HORIZON

- « Associatif, dispositif de services civiques »
La participation communale demandée au profit de l'association HORIZON est de 4 000 €.

7- Sous maîtrise d'ouvrage de l'AFEV

- « Accompagnement individuel d'enfants scolarisés en primaire dans le cadre du PRE »
La participation communale demandée au profit de l'association AFEV est de 2 500 €.

8- Sous maîtrise d'ouvrage de l'Association la Saint Poloise

- La participation communale demandée au profit de l'association la Saint Poloise est de 8 000 €.
-

9- Sous maîtrise d'ouvrage de la Section du Centre d'Action Sociale

- « Programme de Réussite Educative » décliné au travers de 8 actions :
 - Coordination du dispositif et animation de l'Atelier/Référent pour l'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien ;
 - Référent de Parcours du Programme de Réussite Éducative ;
 - De l'exclusion à la responsabilisation : être acteur de son parcours ;
 - Soutien financier aux familles ;
 - Accompagnement individuel d'enfants scolarisés en primaire (AFEV) ;
 - Accompagnement individuel d'enfants scolarisés en 4^{ème} et 3^{ème} (Proxité) ;
 - Coup de pouce Clé ;
 - Au fil des mots.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- D'adopter le programme d'actions du territoire saint-polois au titre du Contrat de Ville d'Agglomération pour l'année 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire délégué à engager les procédures nécessaires à l'obtention des financements conformément aux stipulations du Contrat de Ville ;
- D'autoriser Monsieur le Maire délégué à signer l'ensemble des pièces et conventions nécessaires à la mise en place de ce programme d'actions ;

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le 6 janvier 2023
pour la séance du jeudi 12 janvier 2023

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Nombre de procurations : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme VERHAEGHE a donné pouvoirs à Mme LENOIR, M. DEBAVELAERE à M. BOUREY, Mme DAHMANI à Mme CABARET, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme ANDRIES à Mme DEGUINES, Mme MANIER à Mme CATOIRE, M. NAVE à M. DEFRANCE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L' AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE
CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC LA SOCIETE ENEDIS**

Monsieur le Maire : Seconde délibération, relative à la convention de servitude de passage à contracter avec la société ENEDIS.

Pour permettre la réalisation des travaux prévus sur les quartiers ouest de la ville, dans le cadre du NPNRU, il est proposé que vous m'autorisiez à signer une convention de servitude de passage avec la société ENEDIS. Celle-ci pourra ainsi accéder aux parcelles qui appartiennent à la ville pour réaliser les travaux nécessaires.

Avez-vous des remarques ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 12 janvier 2023

Délibération : N° 2023/02

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC LA SOCIETE ENEDIS

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'engagement de la commune de Saint-Pol-sur-Mer intervenu suite à la signature du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain signé le 23 janvier 2018 ;

Vu la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Communauté Urbaine de Dunkerque cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU ;

Considérant la nécessité de modifier le réseau électrique entre le boulevard de l'Espérance et de la rue Parmentier pour le bon déroulement du projet de renouvellement urbain des quartiers ouest de la commune ;

Considérant la nécessité pour la société ENEDIS de procéder à des travaux de forage dirigé inhérents au dévoiement du réseau électrique sur les parcelles communales référencées 540 AX 0140 et 540 AX 0141 ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la convention de servitude avec la société ENEDIS et d'autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

APPROUVE :

- La convention de servitude avec la société ENEDIS telle qu'elle est établie ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout(s) document(s) technique(s), juridique(s), administratif(s) et/ou financier(s) nécessaire(s) à la concrétisation des travaux concernés.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 06/02/2023
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20230112-45521A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Nombre de procurations : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSEMANN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme VERHAEGHE a donné pouvoirs à Mme LENOIR, M. DEBAVELAERE à M. BOUREY, Mme DAHMANI à Mme CABARET, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme ANDRIES à Mme DEGUINES, Mme MANIER à Mme CATOIRE, M. NAVE à M. DEFRANCE.

Adopté à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DU VOTE DU BUDGET SPÉCIAL DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Maire : Pour la troisième délibération, je passe la parole à Dominique Deguines.

Monsieur DEGUINES : Attends... Je vais brancher mon moteur. Vous aurez remarqué que je carbure à l'électrique. Franchement, on m'a dit que je pouvais mettre des options. Au prochain conseil je vous promets, il y aura la boule à facettes.

Donc, je vais vous présenter les différentes parties du budget et faire un focus sur les subventions attribuées aux associations.

Je vous rappelle que seul le budget spécial d'un montant de 10 900 000€ fait l'objet d'un vote ce soir. Le budget d'investissement et le budget RH faisant partie intégrante du budget principal de la ville de Dunkerque, ils seront votés le 2 février prochain. Tu peux envoyer la diapo numéro une.

Alors, pour rappel, le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 16 novembre dernier et a été validé par le conseil de Dunkerque le 2 décembre. Le rapport d'orientations budgétaires vous a ainsi informés quant à la capacité financière de notre commune et nous avons pu débattre des orientations budgétaires présentées par la majorité pour l'exercice comptable 2023.

Le budget spécial qui vous est présenté ce soir fera l'objet d'un vote dans quelques instants et sera validé juridiquement par le conseil de Dunkerque le 2 février prochain. Pour ce qui est du compte administratif 2022, il sera soumis au vote du conseil consultatif en juin 2023.

Pour rappel, la structure du budget « dépenses » de notre commune est composée de trois parties ; le budget de fonctionnement des services de 10 900 000 euros, le budget RH de 15 965 000 euros et le budget d'investissement de 4 000 000 euros.

Le Budget spécial 2023 vous est présenté par domaines d'activités.

Ainsi, on retrouve principalement, les dépenses du service technique qui regroupent les dépenses d'énergie, les fournitures destinées aux travaux en régie, les dépenses liées à l'entretien des bâtiments communaux, la voirie, les frais d'études ainsi que les contrats avec les entreprises. Ces dépenses s'élèvent à 4 053 975€ et représentent 37 % du budget.

Les subventions aux associations culturelles, sportives, à caractère social, à la SCAS ainsi qu'au contrat ville représentent 3 185 500 € soit 29 % du budget. La dotation obligatoire au SIVU s'élève à 915 000 € soit 8 % du budget.

Les dépenses du service éducation-jeunesse regroupent les dépenses liées aux activités des centres de loisirs, le contrat pour la DSP de la restauration, les transports des élèves, les fournitures scolaires ainsi que les dépenses consacrées à la petite enfance. Leurs montants s'élèvent à 1 248 175€ et représentent 12% du budget spécial.

Les dépenses liées au marché de la communication s'élèvent à 200 000€. De même, les dépenses du service informatique et téléphonie sont évaluées à 220 000€. Ces deux postes de dépenses représentent chacune 2% du budget.

Enfin, les dépenses destinées aux festivités, pour un montant de 577 700€, ainsi que les dépenses d'administration générale pour un montant de 499 650€ représentent chacune 5% du budget.

Toutes ces inscriptions budgétaires sont issues de la lettre de cadrage reçue début juillet. Chaque service a ensuite travaillé sur les perspectives budgétaires par rapport aux orientations politiques. S'en sont suivies de nombreuses réunions avec les différentes directions concernées. Des ajustements ont été nécessaires, bien sûr, pour rentrer dans l'enveloppe prévue par le cadrage budgétaire.

Le budget d'investissement de 4 M€ est réparti comme suit :

On retrouve les dépenses d'aménagements extérieurs relatives, entre autre, au projet de réaménagement du parc Prigent et aux projets de verdissement pour un montant de 1 456 000€.

Ensuite, on retrouve les travaux d'entretien et de rénovation énergétique des bâtiments communaux pour un montant de 990 000€.

Le financement des travaux réalisés dans le cadre du NPNRU pour 500 000€ et les frais d'études pour la préparation et l'accompagnement des marchés publics pour 70 000€.

Les dépenses liées aux travaux d'éclairage public pour 400 000€. Enfin, toutes les dépenses de mobiliers, matériel technique ou informatique, de véhicules pour un montant total de 504 000€. Sans oublier l'entretien et le déploiement du réseau de vidéoprotection à hauteur de 80 000€ en 2023.

La dernière diapo, sur le volet RH, au 1er janvier on compte 317 agents titulaires : 169 d'entre eux sont affectés au centre technique municipal et à la GPE, 80 dans les services administratifs, 20 dans le domaine de la sécurité et 48 dans les domaines de l'animation, du sport, de l'action culturelle et des affaires sociales.

Les dépenses RH respectent donc l'enveloppe budgétaire fixée.

Vous êtes invités à vous prononcer sur le budget spécial de la commune, acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et recettes communales de la section "fonctionnement". Le budget spécial 2023 proposé présente un équilibre, tant en dépenses qu'en recettes d'un montant de 10 900 000€.

Voilà... des observations ? Madame Legros.

Madame LEGROS : Monsieur le Maire, chers collègues. Nous voilà à devoir approuver, ou pas, le budget qui fera que notre commune puisse accompagner au mieux ses habitants en 2023 et répondre ainsi à leurs attentes. Jusqu'à présent notre groupe "Vivre notre ville" a rejeté le budget à deux reprises. S'est abstenu l'année dernière, après avoir constaté quelques améliorations. Ainsi, quelle sera notre position cette année ? Suspens...

Nous avons eu en main, au dernier conseil consultatif, un document de débat d'orientation budgétaire qui, comme vous l'avez indiqué monsieur le Maire, vous revenait entièrement pour l'avoir rédigé du début jusqu'à la fin. Quelques axes et projets ont été présentés. On a pu y voir se dessiner quelques orientations de politique globale. L'exercice était donc à peu près maîtrisé et, nous vous l'avons indiqué en novembre dernier. Nous voilà à ce que ce contenu soit maintenant traduit en chiffres avec un document qui lui, est... malheureusement resté très technique. Trop technique.

Certes, la norme qui est celle appliquée aux collectivités locales nous y oblige et nous y contraint mais, rien n'empêchait et n'empêche qu'en préambule, les projets soient fléchés, chiffrés, expliqués, pour répondre encore et toujours à l'attente des habitants.

Nous les élu(e)s, nous tous, nous sommes des passeurs, des personnes qui, par notre mandat, doivent toujours avoir le même crédo à l'esprit : "Que faisons-nous pour améliorer le quotidien, le bien-vivre et la vie des populations, de toutes les populations, qui résident ici, à Saint-Pol-sur-mer, commune associée à Dunkerque ?". Alors, l'équipe de cinq élus que nous sommes a fait le travail, avec nos compétences respectives et complémentaires. Notre équipe a épluché les chiffres...Enfin, notre collègue Özkan surtout.

Nous avons assisté à toutes les commissions, Albert Coeuignart et Virginie Varlet étaient présents à la commission "finances" pour poser les questions et faire les remarques techniques pour lesquelles, certaines réponses nous ont été apportées pendant la commission, d'autres avec des éléments adressés depuis. Certaines qui sont restées sans réponse seront de nouveau posées sur la table à une prochaine occasion.

Aussi, nous ne ferons pas ici un remake de la commission "finances", je vous rassure, comme d'autres dans ce conseil se complaisent et s'obstinent à le faire sys-té-ma-ti-que-ment ! Ce n'est pas l'objet d'un conseil consultatif qu'on se le dise. Nous pouvons juste vous indiquer monsieur le Maire, chers collègues, que vous êtes sur la bonne voie. Mais, parce qu'il y a toujours un mais... mais qu'à nos yeux le budget technique présenté ce soir n'est pas le reflet de vos ambitions. Alors, et seulement pour cette raison là, nous nous abstiendrons sur le budget 2023.

Nous formulons cependant une remarque complémentaire, celle qui vous oblige à indiquer et à communiquer publiquement sur les émoluments et indemnités en tous genres perçus par les élus. Cette mention ne figure pas au budget. Il s'agit sûrement d'un oubli et nous vous invitons donc à le modifier en conséquence. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci madame Legros. Je prends note sur l'aspect trop technique et effectivement sur le reflet de l'ambition et des projets qui vont être mis en œuvre. On fera mieux l'année prochaine encore... voilà. Et, concernant la remarque de Monsieur Coeuignart en commission, elle a été prise en compte et le document, alors effectivement, doit arriver normalement avant le vote du budget. Ceci étant, il n'est pas suspensif par rapport au vote du budget et il ne peut pas le rendre caduc, donc ce document vous arrivera a posteriori cette année et a priori l'année suivante.

D'autres remarques ? Allez y monsieur.

Monsieur BRICHE : J'en profite pour faire une petite mise au point institutionnelle. Pour rappel, seul le conseil municipal fait foi parce qu'il y a un PV. Une commission, c'est un lieu où on débat, où on échange, sur des documents mais, envoyer des documents vraiment après le conseil, franchement... Pfff... On ne peut prendre une décision sans avoir les documents. Donc ça c'est pour l'aspect technique. Les documents qu'on vous demande sans cesse, en commission...

Oui, oui, alors je vais faire mon intervention, donc, sur le budget. Monsieur le Maire, monsieur le premier adjoint.

A la lecture de ce budget prévisionnel, quelle déception. Après les espoirs de la présentation du débat d'orientations budgétaires, que nous avons en partie salué, pour sa forme et son contenu détaillé, nous pouvons dire que c'est le dur retour à la réalité. Au niveau des dépenses de fonctionnement... rien de neuf. Nous notons que la commune subit comme les ménages la violente augmentation des prix de l'énergie. Ces augmentations résultent des choix énergétiques catastrophiques exercés par les gouvernements successifs et en particulier des non-sens imposés par l'Union Européenne avec la complicité de la "macronie", mais aussi, par un manque d'anticipation de ces hausses.

Depuis 2014, notre groupe demande un plan pour rendre autonome énergiquement notre commune. Malheureusement, que de temps perdu et, par conséquent, d'argent. Localement ce budget de fonctionnement marque vos lacunes politiques.

Dans le DOB, vous nous aviez annoncé le retour en force du plan PEP'S pour la propreté, après une année 2022 où il avait, semble-t-il, été mis en second plan. Dans ces prévisions, nous ne constatons pas de réel investissement en matière de propreté. Pire, l'heure semble être aux économies.

La gestion humaine était mise à l'honneur dans le DOB. Pourtant, au dernier débat, vous nous avez expliqué que cinq postes d'agents partant à la retraite ne seront pas remplacés. Ces postes seront donc supprimés de fait. Aujourd'hui, vos versements aux organismes de fonctionnement de personnel diminuent drastiquement en passant de 128 000€ à 67 000€. À ces chiffres, je n'ajouterai pas les conflits sociaux qui ont émaillé nos services en 2022 et qui reflètent la réalité de cette politique.

Juridiquement, les frais d'actes de contentieux explosent passant de 2000€ à 8000€. En commission, vous nous avez expliqué que cela était dû à une plainte que vous aviez déposée contre un marchand de sommeil.

Monsieur le Maire : Non, monsieur Briche, vous ne pouvez pas, je ne peux pas vous laisser dire une bêtise pareille. J'ai dit que ça faisait partie des affaires qui étaient en cours pour la commune de Saint-Pol-sur-Mer...

Monsieur BRICHE : D'accord.

Monsieur le Maire : ...Je n'ai pas dit que le montant de la ligne budgétaire était relative à ça ! Il faut remettre les choses dans leur contexte. Vous rendez vous compte que 2000€, lorsque vous dites bonjour à un avocat, vous êtes déjà à 1000€. Donc, 2000€ à l'échelle d'une commune de 21 000 habitants, acceptez que c'était quand même sous-estimé. Merci.

Monsieur BRICHE : Donc, vous avez bien déposé plainte quand même contre un marchand de sommeil, on est d'accord ?... En réalité, il semblerait que ce soit lui qui vous a attaqué au tribunal, suite à une faille dans votre procédure. Eh oui ! Monsieur Claeys, lorsque vous luttez contre l'immigration ou les marchands de sommeil, il faut connaître les textes et la loi.

Monsieur le Maire : Même principe monsieur Briche, arrêtez s'il vous plaît. Je ne peux pas vous laisser dire des choses... on parle de marchands de sommeil, vous me parlez d'immigration, il est où le rapport ? Il est où le rapport ?

Monsieur BRICHE : On a un budget contentieux qui explose !

Monsieur le Maire : Il est où le rapport ? Donc, le contentieux vous le mettez en face de l'immigration ? Mais arrêtez... s'il vous plaît...

Monsieur BRICHE : C'est pas ce que j'ai dit...

Monsieur le Maire : ...vous venez de le dire !

Monsieur BRICHE : C'est pas ce que j'ai dit...

Monsieur le Maire : Rassurez-moi, tout le monde a entendu ? Tout le monde est bien d'accord ? Bon, merci. Ouh !

Monsieur BRICHE : On continue. Pour ce qui est de la taxe foncière qui passe de 35 000€ à 80 000€ pour la commune, vous nous avez expliqué en commission que cela était dû à l'acquisition de bâtiments. Nous prenons note et vous posons donc la question suivante : "le nombre de mètres carrés des locaux appartenant à la ville a-t-il doublé en un an ?".

Recul des investissements propreté depuis le début du mandat, gestion humaine calamiteuse, échec du maintien de l'ordre public par manque de préparation et comptabilité incohérente. Voici une partie de votre gestion de fonctionnement. Il faut se ressaisir.

Au niveau du budget investissement qui, pour rappel, a été annoncé à hauteur de 4 millions d'euros. Nous n'avons aucune présentation de projet, nous n'avons aucun détail.

Comment se divise ce budget ?

La sécurité est une problématique très importante pour les habitants et, nous n'avons aucune augmentation budgétaire de sécurisation de l'espace urbain avec des accessoires comme la vidéoprotection. Vous nous avez annoncé des radars pédagogiques pour lutter contre les rodéos urbains, mais, ceux-ci n'apparaissent pas non plus dans la programmation budgétaire.

Au niveau de l'éducation, notre ville appartient au dispositif de la cité éducative mais, nous ne voyons pas d'investissement prévu dans ce cadre, dans ce budget. C'est dommageable car, de beaux projets sont à mettre en place.

Pour la dynamisation commerciale vous évoquez un certain nombre d'idées reprises de notre plan "résurrection", mais ces dernières n'apparaissent pas non plus dans le budget "investissement".

Il en va de même pour les rénovations énergétiques, les plans verts, le parc Prigent dont les travaux sont annoncés mais, dont nous ne voyons toujours pas la couleur. Pour rappel, nous étions déjà intervenus pour vous signaler la dangerosité des jeux en 2021. 2021 monsieur Claeys, et depuis rien n'a été fait. Peut-être allez-vous nous envoyer les documents en 2026 ?

Voilà, encore un certain nombre d'exemples qui montrent votre manque d'ambition et de clarté dans la gestion quotidienne de notre commune. Sans aucun budget prévisionnel accordé à ces projets, nous nous posons donc la question suivante : "le débat d'orientations budgétaires était-il insincère ou malhonnête ?".

Monsieur DEGUINES : Alors, j'ai juste deux mots ; la première c'est que j'invite régulièrement monsieur Macron à venir ici écouter vos conneries, et il vient pas....je suis désolé...

Monsieur BRICHE : je vous prie de rester courtois monsieur Deguines.

Monsieur DEGUINES : Je suis courtois... "connerie" mais c'est pas un gros mot monsieur Briche.

Monsieur BRICHE : J'ai été courtois avec vous et poli.

Monsieur DEGUINES : Deuxièmement, j'en ai ras-le-bol de vous voir écrire sur les réseaux sociaux que notre ville est sale et que notre ville est triste. C'est vous qui êtes triste, les saint-polois c'est pas des wish-tristes, hein monsieur...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas le sujet abordé, on va revenir au sujet.

Monsieur DEGUINES : Non, c'est le même sujet puisqu'on parle du plan PEP'S. Et tout est propre à

Saint-Pol... il faut arrêter un p'tit peu.

Monsieur BRICHE : Monsieur Claeys, le CGCT vous donne l'autorisation de faire régner l'ordre dans ce conseil. S'il vous plaît, appliquez le à votre premier adjoint. Merci.

Monsieur DEGUINES : Oui, il vient de me dire de me taire, c'est bien !

Monsieur le Maire : Bon ! que répondre face à tant de

L'assemblée : inaudible

Monsieur le Maire : Ouh! Voilà !

Monsieur le Maire : Le budget a été construit, le DOB a été soumis à discussion et le budget a été construit parallèlement à ce DOB. C'est une évidence que... peut-être, avez-vous eu du mal à lire la présentation qui a été faite, peut-être... Le parc Prigent par exemple, les projets de verdissement, la vidéoprotection, je vous rappelle que c'est déjà en cours, que les caméras ont déjà été déployées. Je vous rappelle que le climat social, tel que vous l'indiquez, il n'est pas pire ici qu'il ne peut l'être ailleurs, contrairement à ce que vous indiquez. Bref ! je ne m'attendais pas à ce que vous plébiscitez finalement ce budget. Par contre, je ne m'attendais quand même pas à ce que vous fassiez preuve d'autant de mauvaise foi. Voilà. Ceci étant, j'en prends note.

Dominique DEGUINES : Donc, vos remarques ayant été effectuées.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 12 janvier 2023

Délibération : N° 2023/03

Objet : VOTE DU BUDGET SPÉCIAL DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur Dominique DEGUINES

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, notamment ses articles 11 et 13, et au regard de l'obligation législative de voter le budget ;

Vu les articles L.2312-1 et suivants, L 2313-1 et suivants, L 2321-1 et suivants, L 2331-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, organisé en application de la loi du 6 février 1992, approuvé le mercredi 16 novembre 2022 en séance du Conseil consultatif et adopté le vendredi 2 décembre en Conseil municipal ;

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le budget spécial, en section de fonctionnement, d'un montant de 10 900 000 euros, s'équilibrant tant en dépenses qu'en recettes (annexe).

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

APPROUVE :

- Le Budget Spécial 2023 pour la section de fonctionnement, tel qu'il figure en annexe.

ADOPTE :

- Le Budget Spécial 2023 arrêté comme suit :

TOUS MOUVEMENTS CONFONDUS	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 900 000	10 900 000

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 06/02/2023
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20230112-45223-BF-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

5 abstentions : VARLET - COEUIGNART - LEGROS - BAYRAKTAR - VANDORME

5 voix contre : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Nombre de procurations : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSEMANN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme VERHAEGHE a donné pouvoirs à Mme LENOIR, M. DEBAVELAERE à M. BOUREY, Mme DAHMANI à Mme CABARET, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme ANDRIES à Mme DEGUINES, Mme MANIER à Mme CATOIRE, M. NAVE à M. DEFRANCE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L' ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur DEGUINES : Je peux y aller pour la suivante ?

Alors, quatrième délibération relative aux subventions communales. Il vous est proposé d'attribuer les subventions pour un montant global de 2 956 504€, tel que défini en annexe 4. Ces subventions représentent plus de 29% du budget de fonctionnement. Pour rappel, les montants ont été débattus et validés lors de la commission municipale dédiée à ces questions.

Donc qui a des observations ? Madame ?

Madame DEFRANCE : Monsieur le Maire délégué, mesdames et messieurs les élu(e)s. Vous nous demandez notre avis en commission sur des sommes à attribuer aux associations sportives et culturelles, sur une base que vous avez décidée et validée avec eux. Cette manière de faire n'est pas très respectueuse. Autant nous dire que vous décidez et qu'on n'a pas le choix. Pour nous, il est impossible d'être objectif car, nous n'avons aucun élément en notre possession. Telles que les dépenses année 2022 pour l'école Joliot-Curie et leurs projets chiffrés pour 2023. Nous recevons ces renseignements après les commissions. Pour cette raison, nous ne participons pas au vote. Merci.

Monsieur le Maire : Juste une petite question madame Defrance, vous parlez de l'école Joliot-Curie. Vous n'êtes pas à la délibération numéro cinq déjà ?

Madame DEFRANCE : Non, quatre.

Monsieur le Maire : Parce que c'est la 5 qui traite des écoles.

Madame DEFRANCE : Oui mais, pour toutes les commissions.

Monsieur le Maire : Je ne comprends plus là... Vous m'avez parlé de l'école Joliot-Curie tout à l'heure ? Ça c'est la délibération numéro cinq.

Madame DEFRANCE : Oui...Mais...

Monsieur le Maire : Là on est sur la 4 ! On est sur les associations, autres ...

Madame DEFRANCE : Oui mais, même pour les associations, on a reçu ...

Monsieur le Maire : Donc, vous avez la même remarque pour la 4 et la 5 alors, c'est ça ? Ah ! d'accord.

Madame DEFRANCE : Voilà, on a reçu les documents après...

Monsieur le Maire : Ah ! d'accord

Madame DEFRANCE : ... Après les commissions.

Monsieur le Maire : Donc, vous ne prenez pas part aux votes de la 4 et de la 5 si j'ai bien compris ?

Monsieur BAYRAKTAR : inaudible

Monsieur le Maire : Juste... je me permets, monsieur Bayraktar. Juste pour vous répondre notamment par rapport aux associations, vous parlez d'associations notamment sportives. Sauf erreur de ma part, la commission extra-municipale des sports, vous avez également deux membres qui y siègent, qui sont présents et, qui ont un droit de parole et un droit d'intervention à ce moment-là. Donc, dire que c'est fait, sans vous, ce n'est pas très proche de la réalité non plus. Voilà ! c'était juste un élément de précision qu'il me fallait apporter.

Monsieur Bayraktar.

Monsieur BAYRAKTAR : Merci monsieur le Maire. L'intervention que je fais au nom du groupe sera une intervention d'ordre général, je ne rentrerai pas dans le détail de chaque association. Les commissions auxquelles nous assistons sont justement faites pour ça. Nous y avons posé un certain nombre de questions, fait des remarques, des propositions et demandé des éléments complémentaires.

Depuis le début du mandat que les saint-polois nous ont confié, nous n'avons qu'un seul objectif, celui d'améliorer la vie quotidienne de chaque habitant et cela, en nous appuyant sur trois axes : la proximité, l'écoute, la transparence. Trois axes pour mettre l'humain au cœur de l'action municipale, et donc, les saint-polois au centre des décisions qui les concernent pour justement leur permettre de bien grandir, de bien vivre et bien vieillir dans notre commune.

Nos associations sont, de ce fait, essentielles. Nous devons les soutenir et les accompagner mais cependant, ne pas oublier qu'une subvention c'est de l'argent public, c'est l'argent que chaque saint-polois ! Nous devons être en mesure, toutes ici, et tous ici présents, d'en rendre compte jusqu'au dernier centime.

La proximité permet l'écoute. L'écoute engendre la transparence et la transparence empêche les conflits. La transparence est un point très important pour notre groupe. Toutes nos interventions, toutes nos demandes, toutes nos propositions vont dans ce sens.

Quelle est notre position de vote sur cette délibération ? Avant d'y répondre, permettez-moi monsieur le Maire, d'apporter quelques éléments. En 2020, lors de l'attribution des subventions aux associations, nous avons pour chaque demande une fiche préparée par les services. Celle-ci reprenait quelques informations de base et des documents comptables, comptes de résultats, bilans pas toujours complets y étaient joints et incompréhensibles pour bon nombre d'élus ici présents. Commission après commission, nous avons apporté des remarques que je ne vais pas lister ici mais, certaines ont été entendues.

Aujourd'hui, nous avons des dossiers beaucoup plus complets avec l'analyse financière faite par les services et surtout, des éléments qui, à nos yeux, ont une importance et donc, on vote aussi, puisque vous en avez intégré un certain nombre.

Nous sommes conscients que cette analyse financière demande aux agents de la commune un travail conséquent et je sais, personnellement, de quoi je parle puisque, cette analyse, je l'ai faite pour chaque association, soit un peu plus de 70 associations. Nous sommes sur la bonne voie mais, vous devez aller plus loin monsieur le Maire. C'est pourquoi, nous ne manquerons pas de vous interpeller à chaque fois que nous le jugerons nécessaire. Nous sommes cependant confiants de parvenir à une totale transparence et une discussion avec monsieur Debavelaere me conforte que nous sommes bien sur la même ligne de pensée et que nous poursuivons bien les mêmes objectifs. C'est pourquoi, nous voterons les subventions dans leur globalité, en demandant cependant aux élus concernés par une prise d'intérêts quelconques de se signaler et de ne pas participer au vote qui les concerne. Merci monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci monsieur Bayraktar, c'était prévu. Très bien.

Monsieur DEGUINES : Merci. Donc, on procède au vote. Qui est contre ?

Madame LEFEBVRE : Si tu permets Dominique, étant membre de l'Harmonie batterie municipale, je ne prendrai pas part au vote concernant la demande de subvention de l'harmonie.

Monsieur DEGUINES : Ok, et moi, je ne prendrai pas part au vote relatif à ACL PROXIPOL.

Monsieur MEENEBOO : Également moi, je ne prendrai pas part au vote relatif à l'UNRPA et pour les associations patriotiques.

Madame OUGHAZDI : Moi, pareil, pour l'association des Cindy boy's.

Monsieur DEGUINES : Et, quant aux associations « Imani » et « Cheminots » auxquelles j'appartiens, elles n'ont pas demandé de subvention donc, voilà.

Monsieur BAYRAKTAR : Juste une petite remarque, pas de subvention mais bénéficient des moyens municipaux...

Monsieur DEGUINES : ... Oui, tout à fait...

Monsieur BAYRAKTAR : ...donc c'est pareil...

Monsieur DEGUINES : ...Oui mais, il n'y a pas de vote puisque...

Monsieur le Maire : ... Oui, on ne s'abstient pas pour ça.

Monsieur le Maire : On a entendu les abstentions.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Tout le monde est pour, très bien.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 12 janvier 2023

Délibération : N° 2023/04

Objet : ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNÉE 2023

Rapporteur : Monsieur Dominique DEGUINES

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

Considérant que le vote du Budget Spécial 2023 est intervenu à l'occasion de cette même séance du Conseil consultatif ;

Considérant l'avis émis par la Commission de Finances le lundi 9 janvier 2022 ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- D'attribuer aux associations, à la Section Communale d'Action Sociale et aux Syndicats, pour l'exercice 2023, les subventions telles qu'elles figurent en annexe ;

- De rappeler que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont portées au Budget Spécial 2023 ;

- De dire que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association, de la Section Communale d'Action Sociale et des Syndicats ;

- De dire que l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000€ doit donner lieu à la signature d'une convention ;

- D'autoriser Monsieur le Maire délégué à signer lesdites conventions.

Conformément à l'article L.2131 du CGCT, n'ont pas pris part au vote :

Nathalie LEFEBVRE pour l'association de l'Harmonie Batterie Municipal
Cindy OUGHAZDI pour l'association les Cindy boy's
Salmata TABIBOU et Dominique DEGUINES pour l'association Imani
Dominique DEGUINES pour l'association ACL Proxipol
René MEENEBOO pour l'association UNRPA et l'association patriotique

Ne prennent pas part au vote : NAVE – BRICHE – DEFRANCE – KUZNIEWSKI – VAN DEN BROECKE

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 06/02/2023
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20230112-45225A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Nombre de procurations : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme VERHAEGHE a donné pouvoirs à Mme LENOIR, M. DEBAVELAERE à M. BOUREY, Mme DAHMANI à Mme CABARET, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme ANDRIES à Mme DEGUINES, Mme MANIER à Mme CATOIRE, M. NAVE à M. DEFRANCE.

Adopté à la majorité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DES AIDES AUX ÉCOLES DANS LE CADRE DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL 2023

Monsieur le Maire : Délibération numéro cinq, Dominique.

Monsieur DEGUINES : Comme chaque année, la commune organise un appel à projets éducatifs locaux à destination des écoles du territoire. La commune souhaite ainsi que les écoles développent des activités d'éveil culturel.

Pour l'année 2023, la thématique choisie est les jeux olympiques « Terre de jeux 2024 ». Ainsi, après examen des différents projets, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Office Central de Coopération à l'École. La somme est de 11 750€ pour l'année scolaire 2022/2023.

Avez-vous des remarques ? Madame.

Madame KUZNIEWSKI : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus. Notre groupe tenait à féliciter les écoles élémentaires et maternelles pour leur projet sur le thème des jeux olympiques « Terre de jeux 2024 ». Ceci dit, nous ne participerons pas au vote car nous restons dubitatifs sur la répartition de la subvention accordée aux écoles de notre commune.

Sur quels critères reposent les sommes versées ?

Enfin, nous n'avons pas le détail précis des projets qui seront réalisés à temps. Merci.

Monsieur DEGUINES : Ok.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Je vous remercie.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 12 janvier 2023

Délibération : N° 2023/05

Objet : AIDES AUX ÉCOLES DANS LE CADRE DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL 2023

Rapporteur : Monsieur Dominique DEGUINES

Vu la délibération 120/2002 du 16 décembre 2002 instituant un appel à projet annuel, lancé par la ville, à destination des écoles de la commune pour développer des actions éducatives locales ;

Considérant la volonté de la municipalité, depuis 2020, d'orienter ces actions vers des projets d'éveil culturel et plus particulièrement, pour l'année 2023, sur la thématique « Terre de Jeux 2024 » ;

Considérant l'examen des différents projets d'éveil culturel ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- D'attribuer une subvention de 11 750€ à l'Office Central de Coopération à l'École (OCCE), association nationale, qui sera chargé de la verser aux coopératives des écoles de la façon suivante :

- Coopérative de l'école élémentaire Anatole France	1 000 €
- Coopérative de l'école élémentaire Jean Jaurès	1 000 €
- Coopérative de l'école élémentaire Jules Verne	1 000 €
- Coopérative de l'école élémentaire Joliot Curie	150 €
- Coopérative de l'école élémentaire Copernic	1 000 €
- Coopérative de l'école élémentaire Langevin	1 000 €
- Coopérative de l'école maternelle Copernic	1 000 €
- Coopérative de l'école maternelle Joliot Curie	1 000 €
- Coopérative de l'école maternelle Victor Hugo	1 000 €
- Coopérative de l'école maternelle Kergomard	600 €
- Coopérative de l'école maternelle Langevin	1 000 €
- Coopérative de l'école maternelle Vancauwenberghe	1 000 €
- Coopérative de l'école maternelle Jules Verne	1 000 €

Ne prennent pas part au vote : NAVE – BRICHE – DEFRANCE – KUZNIEWSKI – VAN DEN BROECKE

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 06/02/2023
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20230112-45586-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Nombre de procurations : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSEMANN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme VERHAEGHE a donné pouvoirs à Mme LENOIR, M. DEBAVELAERE à M. BOUREY, Mme DAHMANI à Mme CABARET, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme ANDRIES à Mme DEGUINES, Mme MANIER à Mme CATOIRE, M. NAVE à M. DEFRANCE.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES USAGERS SUITE AUX TROP PERCUS VERSÉS A L'ANCIEN DELEGATAIRE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Monsieur DEGUINES : Suite au changement de prestataire de la restauration municipale au 1er septembre 2022, le compte de la société SOGERES a enfin été clôturé. Les soldes positifs SOGERES ne pouvant être transférés sur le compte ELIOR, ni redistribués directement aux créanciers, la société SOGERES a reversé les comptes créditeurs à la commune.

Aussi, il vous est demandé d'autoriser, par le vote de cette délibération, la levée de prescription pour les usagers ayant un compte égal ou supérieur à 3,00€, afin de procéder au remboursement de ces derniers. Cela concerne 310 personnes pour un montant total de 4 468,49€.

Avez-vous des remarques ? Madame.

Madame DEFRANCE : Je précise que nous avons déposé un amendement. Dans un souci de non-discrimination des usagers et pour permettre le remboursement des sommes engagées pour les parents d'élèves pour les repas de leurs enfants, il est proposé au conseil consultatif de compléter les modalités de remboursement des usagers suite au trop-perçu versé à l'ancien délégué de la restauration municipale pour les personnes pouvant recevoir un remboursement de moins de trois euros. Un remboursement sera mis en place sous forme de bons d'achat d'un euro dans la limite de la somme restante arrondie au supérieur à rembourser. Merci

Monsieur DEGUINES : Ca ne se fera pas parce que c'est techniquement compliqué.

Monsieur le Maire : Vous avez déposé un amendement quand ? Où ? Á qui ?

Madame DEFRANCE : Normalement ça été fait par monsieur Nave.

Monsieur le Maire : Ah non ! ça n'a pas été fait.

Madame DEFRANCE : Ah ! bon

Monsieur le Maire : Ce qui est assez risible au final, parce que, quand vous me parlez de papiers qui ne sont pas envoyés à temps, finalement... vous voyez, ça peut arriver à tout le monde. Il n'y a rien, il n'y a pas d'amendement qui a été déposé ni sur table, on n'a rien reçu, les services n'ont rien reçu donc on est ravi de l'apprendre mais on ne traitera pas de ce sujet ce soir.

Monsieur Coeuignart.

Monsieur COEUIGNART : Monsieur le Maire délégué, chers collègues. Une petite question concernant les relations que vous avez avec les parents concernant le nouveau règlement sur le paiement des repas à la restauration scolaire. Avez-vous des informations à nous donner à ce sujet ?

Monsieur DEGUINES : Oui oui, ça se passe vraiment pas mal du tout. Les gens ont enfin compris que ce règlement, en fait, c'est un appel au civisme. C'est juste un appel à respecter les uns et les autres. On demandait juste aux gens de ne pas rester silencieux quand ils ne mettent pas leur gamin à la cantine alors qu'ils l'ont inscrit. Tout ce qu'on demandait à travers ce règlement, c'était d'appeler et puis dire : " le gamin ne vient pas" et de s'excuser.

Et les gens l'ont bien compris et il n'y a pas de souci là-dessus. Cela se passe vraiment bien, et bien sûr, on a toujours des râleurs mais, l'histoire des huit jours, par exemple, et tout ça, ne posent pas de problème. Il n'y a pas de problème majeur, rien... tu as peut-être une ou deux personnes comme toujours mais sur 1000 familles, moi, je n'ai pas de retour négatif de tout cela.

Monsieur le Maire : Je rappelle les objectifs premiers de ce changement, enfin de cette mise en place de règlement. C'est, permettre aux petits saint-polois de bénéficier d'une qualité de nourriture qui est plus importante puisque, je le rappelle, nous sommes sur du circuit court et sur uniquement des légumes frais qui nous viennent de Saint-Omer et de Grande-Synthe.

Et, le deuxième, effectivement, vous l'avez dit monsieur Coeuignart, le deuxième volet, la deuxième raison pour laquelle le règlement a été mis en place, c'est pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Voilà.

Monsieur DEGUINES : Un petit plus aussi, lundi ou mardi prochain, la société ELIOR signe une convention avec une association qui s'occupe de maraudes et tout ça. Une association saint-poloise pour récupérer les repas sous vide. Alors, bien sûr il y en aura beaucoup, beaucoup moins qu'avant parce que c'était le but de cette nouvelle réglementation, de ce nouveau règlement mais, ces repas seront récupérés et redistribués intelligemment. Voilà.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 12 janvier 2023

Délibération : N° 2023/06

Objet : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES USAGERS SUITE AUX TROP PERCUS VERSÉS A L'ANCIEN DELEGATAIRE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur Dominique DEGUINES

Vu l'article 21 de la loi de finances n°66-948 du 22 décembre 1966 portant sur la prescription acquisitive de 3 mois après leur notification au créancier,

Vu l'article 1er de Loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu la Loi n° 2008-561 du 17 juin 2008 portant réforme de la prescription en matière civile,

Considérant le changement de délégataire de la restauration municipale depuis le 1^{er} septembre 2022, entraînant la clôture du compte SOGERES et la création du compte ELIOR ;

Considérant qu'à la passation de délégataire, la société SOGERES a reversé l'ensemble des comptes créditeurs à la commune ;

Considérant la nécessité de reverser les sommes dues aux administrés ;

Il est demandé à l'assemblée d'effectuer la levée de prescription des sommes identifiées pour les comptes égaux ou supérieurs à 3,00 € pour les situations suivantes :

- Scolarisation de l'enfant dans une école de la commune
- Inscription effective à la restauration.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE

- D'accorder le remboursement des sommes dues aux personnes ayant un compte positif de plus de 3,00€ au moment du changement de délégataire de la restauration municipale sous réserve de respecter les deux critères de scolarisation sur la commune et d'inscription effective à la restauration.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 06/02/2023
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20230112-45593-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Nombre de procurations : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DAHMANI Fatih	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme VERHAEGHE a donné pouvoirs à Mme LENOIR, M. DEBAVELAERE à M. BOUREY, Mme DAHMANI à Mme CABARET, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme ANDRIES à Mme DEGUINES, Mme MANIER à Mme CATOIRE, M. NAVE à M. DEFRANCE.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L' AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AFPIT ÉTABLISSEMENT TREMLIN AIDER DANS LE CADRE DE L'ACTION 'BONUS VILLE'-2023

Monsieur le Maire : Délibération numéro sept, pour Madame Lenoir.

Madame LENOIR : Septième point relatif à l'autorisation de signature de la convention....

Monsieur DEGUINES : Ah! Je n'ai pas vu madame, excusez moi.

Madame VAN DEN BROECKE : C'est pas grave, mes excuses, je voulais juste vous faire remarquer, pardon, on a oublié mais, on s'abstient, nous, sur la délibération numéro six. Merci.

Madame LENOIR : Septième point relatif à l'autorisation de signature de la convention avec l'association AFPIT dans le cadre de l'action "Bonus Ville" 2023.

En effet, nous souhaitons poursuivre cette action qui consiste à favoriser l'accès de personnes éloignées de l'emploi en leur faisant bénéficier d'un contrat de travail, conclu avec la commune, auprès de l'association AFPIT. Nous envisageons, pour l'année 2023, 4 263 heures de travail dans le cadre de cette action bonus ville soit un engagement de 90 000€ pour la ville.

Suite à l'augmentation du S.M.I.C et aux demandes de corrections demandées lors de la commission de jeudi dernier, le projet de convention a été mis à jour et transmis par e-mail.

Aussi, il vous est demandé, d'une part, d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec l'association AFPIT ainsi que tout avenant éventuel, d'autre part, de l'autoriser, à signer les contrats de travail et à verser à l'association AFPIT la somme de 90 000€ sur l'année.

Avez-vous des remarques ?

Madame VARLET : Merci d'avoir été à l'écoute en tout cas, des remarques qui ont été faites par notre groupe et qui ont été reprises après dans la délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Allez-y.

Madame KUZNIEWSKI : Merci. Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus. Dans cette délibération, vous nous demandez d'autoriser monsieur le Maire à la signature d'une convention avec l'association AFPIT établissement tremplin aider, dans le cadre de l'action bonus ville 2023. Cette association favorise le quantitatif mais qu'en est-il du qualitatif ? Est-ce que le public concerné, en recherche d'emploi, a abouti à un emploi qualifiant à l'issue de leur expérience professionnelle au sein de l'association ? Par manque d'information, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ?
D'accord, très bien.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 12 janvier 2023

Délibération : N° 2023/07

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AFPIT ÉTABLISSEMENT TREMPLIN AIDER DANS LE CADRE DE L'ACTION 'BONUS VILLE'-2023

Rapporteur : Madame Marjorie LENOIR

Considérant le partenariat existant entre la commune et l'association AFPIT ETABLISSEMENT TREMPLIN AIDER pour la mise en place de l'action « Bonus ville » depuis plusieurs années ;

Considérant les modalités de fonctionnement établies entre la collectivité et l'association ;

Considérant la volonté municipale de poursuivre cette action ;

Il est proposé à l'assemblée de reconduire cette convention et de verser, chaque trimestre, la somme de 22 500€ à l'association AFPIT ETABLISSEMENT TREMPLIN AIDER, soit un montant total de 90 000€ pour l'année 2023 ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire délégué à signer la convention avec l'association AFPIT ETABLISSEMENT TREMPLIN AIDER ainsi que tout avenant éventuel à cette action ;
- Monsieur le Maire délégué ou, par délégation l'adjoint au Maire délégué, à signer les contrats de travail et relevés d'heures.
- Le versement de la somme de 22 500 € le premier mois de chaque trimestre, soit un montant total de 90 000€ à l'association AFPIT ETABLISSEMENT TREMPLIN AIDER.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 06/02/2023
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20230112-45536-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

5 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Nombre de procurations : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSEMANN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme VERHAEGHE a donné pouvoirs à Mme LENOIR, M. DEBAVELAERE à M. BOUREY, Mme DAHMANI à Mme CABARET, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme ANDRIES à Mme DEGUINES, Mme MANIER à Mme CATOIRE, M. NAVE à M. DEFRANCE.

Adopté à la majorité

**PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DU COMPTE RENDU DES DÉCISIONS ET CONTRATS
PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Monsieur le Maire : Enfin délibération numéro huit. Je vous invite à prendre acte de l'usage fait de la délégation que vous m'avez accordée, établie en vertu de l'application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la dernière réunion du conseil consultatif.

Avez-vous des remarques vis-à-vis de ces décisions ? Non ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Très bien.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 12 janvier 2023

Délibération : N° 2023/08

Objet : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS ET CONTRATS PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil est invité à prendre acte de l'usage fait des décisions du Maire, établies en vertu de son application et depuis la dernière réunion du Conseil consultatif ;

Considérant les contrats et décisions signés depuis la dernière séance du Conseil consultatif, notamment :

- la signature d'un contrat de cession, avec la société OLB Productions, pour l'animation des 20 et 21 octobre 2022, dans le cadre de la semaine bleue pour un montant de 14 400€ ;
- la signature d'un contrat de cession, avec la société OLB Productions, pour l'animation musicale des 22, 23 et 25 novembre dans le cadre des banquets de fin d'année pour un montant de 9 600,50€ ;
- la signature d'un avenant à la convention de partenariat avec l'association Dynamo dans le cadre du festival « *Live entre les livres* » pour la modification du programme des deux ateliers d'éveil musical avec Sylvain Kaalau, le mercredi 2 novembre 2022 à la médiathèque Emile Zola ;
- la signature d'un contrat avec l'association G.E.M.P pour la prestation de descente du Père Noël du 23 décembre 2022 pour un montant de 600€ ;
- la signature d'un contrat avec la société 3J LOCATION, pour la location d'une machine photo numérique, du 9 décembre au 23 décembre 2022 dans le cadre des festivités de fin d'année pour la somme de 1000€ ;
- la signature d'un contrat de cession, avec la société OLB Productions, pour les animations du 10 au 23 décembre 2022, dans le cadre des festivités de fin d'année pour un montant de 5 100€ ;
- la signature d'un contrat de cession, avec la société OLB Productions, pour le spectacle « *Sound light 2000* » du 23 décembre 2022, pour un montant de 2 000€.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

PREND ACTE :

- De l'usage fait de la délégation de signature accordée au Maire.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 06/02/2023
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20230112-45214-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

5 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 27
Nombre de procurations : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale

Absents - Excusés :

Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme VERHAEGHE a donné pouvoirs à Mme LENOIR, M. DEBAVELAERE à M. BOUREY, Mme DAHMANI à Mme CABARET, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme ANDRIES à Mme DEGUINES, Mme MANIER à Mme CATOIRE, M. NAVE à M. DEFRANCE.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DES PROPOS DE CLOTURE

Monsieur le Maire : Et bien, écoutez ! Il ne nous reste plus qu'à clôturer ce ...
Oh, pardon ? Allez-y monsieur Coeuignart.

Monsieur COEUIGNART : *inaudible*

Monsieur le Maire : La feuille n'a pas ?

Monsieur DEGUINES : Je n'ai pas vu la feuille d'épargement ...

Monsieur le Maire : La feuille d'épargement ? Elle se trouve où ? Très bien. Monsieur Coeuignart, allez-y, je vous en prie.

Monsieur COEUIGNART : Oui, une petite remarque.

Monsieur le Maire : Le micro, monsieur Coeuignart s'il vous plaît.

Monsieur COEUIGNART : Excusez-moi !

Madame LEGROS : Son assistante n'était pas prête !

L'assemblée : *rires*

Madame LEGROS : Désolée !

Monsieur COEUIGNART : On s'était entraîné pourtant !

Madame LEGROS : Ah zut !

Monsieur COEUIGNART : Alors, le groupe " Vivre notre ville" vous remercie d'avoir enfin accédé à sa demande et de nous avoir convié à une réunion, sur le thème du NPNRU, destinée aux élus qui fut très intéressante. Nous formulons le souhait en janvier que cela tombe bien... que vous puissiez, en préambule de chaque conseil consultatif, faire une information à ce sujet avec un point rapide sur l'avancement des travaux et évoquer les situations particulières qui pourraient se présenter.

Monsieur le Maire : Alors, des situations particulières, pourquoi pas, les situations personnelles, c'est un autre débat.

Monsieur COEUIGNART : Non, non, non...

Monsieur le Maire : D'accord, on est bien d'accord. Pourquoi pas ?

Monsieur COEUIGNART : ... Pardon, et pour terminer mon propos, nous sommes également satisfaits d'apprendre que des subventions du ministère de la mer, de la communauté urbaine sont allouées pour la rénovation de notre feu de Saint-Pol qui conforte ainsi que l'association de communes entre Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer et Fort Mardyck porte, une fois de plus, ses fruits. Ensemble on va plus loin. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci... Alors ...

Monsieur BRICHE : Monsieur le Maire excusez-moi, On avait un certain nombre de questions qui ont été envoyées ...

Monsieur le Maire : ...qui ne sont pas arrivées ...

Monsieur BRICHE : ...qui ont été envoyées...

Monsieur le Maire : J'allais y venir. Qui ne sont pas arrivées dans les temps en fait.

Monsieur BRICHE : Pas dans les temps ?

Monsieur le Maire : Oui ! pas dans les temps. Article 13 de notre règlement intérieur, les questions doivent être posées deux jours francs avant, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. Donc, on verra ça au prochain conseil consultatif monsieur Briche.

Monsieur BRICHE : La question sur le logement insalubre, il me semble qu'elle a été envoyée dans les temps ?

Monsieur le Maire : Non, elle a été envoyée moins de deux jours francs.

Monsieur BRICHE : Moins de 48 heures ?

Monsieur le Maire : Tout à fait, je vous invite à revérifier. Vous voyez, cela vous arrive aussi.

Un dernier point avant de conclure ce conseil. 2023... enfin, janvier étant le mois des vœux, je formule le vœu... je formule un vœu même si ce n'était absolument pas prévu mais, je vous le dis, je formule, le vœu que l'on monte le niveau au sein de ce conseil consultatif.

Voilà, les saint-polois méritent davantage que les interventions qui ont pu être faites. J'ai, d'un côté, une opposition qui salue le travail effectué et qui nous pousse, malgré tout, et c'est le rôle de l'opposition à en faire davantage et à continuer à se dépasser. Et de l'autre côté, si je résume, j'ai une opposition qui m'a parlé de merguez, de chipolatas, d'un ingénieur, d'histoire de papiers qui n'arrivent pas dans les temps.

Soit dit au passage, je trouve ça particulièrement cavalier envers l'administration qui travaille d'arrache-pied pour pouvoir nous satisfaire.

Je conclurai là-dessus et je vous souhaite une bonne soirée et à samedi.

Monsieur BRICHE : Je peux répondre monsieur le Maire ?